


Prêt d'honneur initiative Agglomération Sophia Antipolis

Initiative Agglomération Sophia Antipolis (IASA) est membre d' [Initiative France](#) , réseau national fédérant près de 210 associations qui vous accompagnent au cours de votre projet entrepreneurial.



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis soutient financièrement IASA, acteur majeur de la création-reprise d'entreprise sur son territoire, via son prêt d'honneur.

Qu'est-ce qu'un prêt d'honneur ?



Le prêt d'honneur est un prêt personnel, sans intérêt, ni garantie personnelle que le chef d'entreprise s'engage à rembourser sur l'honneur sur une période de 5 ans maximum.

Ce prêt d'honneur permet de renforcer vos fonds propres et son montant moyen est de 7 000€.


Qui peut bénéficier d'un prêt d'honneur ?



IASA intervient en cas de création ou de reprise d'entreprise artisanale, commerciale, libérale ou agricole, à l'exception des activités immobilières, d'intermédiation financière et ambulantes.

Comment faire une demande de prêt d'honneur ?



- › Prendre contact avec IASA : initiative@agglo-casa.fr ou [contacter l'équipe de permanents](#) 
- › Diagnostic téléphonique
- › Entretien individuel sur RDV avec un chargé d'affaires

- › Instruction du dossier de demande de prêt d'honneur et préparation au passage en commission (2 entretiens personnalisés au minimum)
- › Passage en comité d'agrément

Réuni une fois par mois, ce comité d'experts est composé de membres d'IASA, c'est-à-dire des chefs d'entreprises, des banquiers, des experts-comptables, des avocats, des assureurs, des conseillers techniques...etc.

Son rôle, vous écouter et échanger avec vous pendant environ 20 à 30 min, puis décider de l'octroi du prêt.

- › Suivi de l'entreprise pendant les 3 premières années d'activité

Pour en savoir plus (pièces à fournir, informations demandées), rendez-vous sur le site d'[Initiative Agglomération Sophia Antipolis](#) ↗.